

## Règlement intérieur de l'EURO CC 2010.

1. Les bulletins d'inscriptions sont traités dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons d'organisation des visites nous nous limiterons à 900 équipages. Dîner de gala en option. Prolongation limitée à 200 équipages avec comme critère de choix : Eloignement et date d'inscription.

2. Les adhérents de la FFACCC devront s'inscrire individuellement, chèques au nom du C.C.C.Est , Ces chèques seront mis en banque fin février 2010.

Pour les autres pays européens les inscriptions passeront obligatoirement par les Clubs.

Règlement par virement bancaire global sur le compte bancaire suivant :

**Compte : Camping Car Club de l'Est - La Poste - Centre de Strasbourg**

**Code IBAN : FR 07 20041 01015 0339858W036 56 – Code BIC : PSSTFRPPSTR**

délais d'inscription : **le 20 février 2010**

3. Tout bulletin d'inscription incomplet, ou non accompagné du règlement intégral, ou parvenu après la limite d'inscription ne sera pas pris en compte.

4. Tout désistement :

- Avant le 20 février 2010 entraînera la retenue de 10 € par équipage.
- Du 20/02 au 15/05/2010 entraînera la retenue de 30 € par équipage.
- Après le 15/05/2010 entraînera la retenue de 50 € par équipage.

Les clubs auront la possibilité de remplacer un équipage par un autre (inscription, repas et prolongation) après avoir averti les organisateurs.

5. Toute exclusion, décidée par le comité d'organisation (mauvaise conduite, chien divaguant etc...) ne donnera droit à aucun remboursement.

6. Les équipages devront arriver sur le site le 20 mai entre 9h et 19h. ils seront regroupés dans des îlots de 25 équipages et par club si possible.

7. Les participants qui par négligence, omission ou retard, ne se présentent pas au rendez-vous fixé pour la visite n'auront aucune occasion de la récupérer.

8. Pas de branchement électrique prévu. Par sécurité il est interdit d'allumer des feux (barbecue), jouer au ballon, déplacer les véhicules et effectuer toute action qui pourrait être dangereuse pour les participants. Si besoin, il y a lieu de s'adresser au comité organisateur.

9. Les chiens doivent être tenus en laisse, et amenés sur les endroits réservés. Les « crottes accidentelles » devront être ramassées dans des sacs et mises à la poubelle. Ces mêmes chiens sont interdits dans les bâtiments et moyens de déplacements collectifs (Petit Train, Bus). Les contrevenants seront rappelés à l'ordre et exclus en cas extrême.

10. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou accidents de tout type qui pourraient survenir sur le site ou au cours des prolongations.

11. Une enveloppe sera expédiée à chaque équipage participant à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription. Elle comprendra tous les renseignements nécessaires pour l'arrivée sur le site plus un carton précisant la zone de stationnement prévue. Ce carton devra impérativement être affiché sur le pare brise du véhicule avant l'arrivée sur place. Chaque conducteur devra se conformer aux directives des placeurs.

12. En cas de non réception de ce courrier après le 10 mai veuillez contacter le secrétariat du C.C.C.Est Mme Schubetzer, 6 rue du Général Dermoncourt – 68600 – NEUF BRISACH – (33) 03.89.72.81.46.

13. Avec l'inscription et le paiement, chaque équipage accepte le présent règlement intérieur de L'EURO CC 2010 et qui sera affiché sur place pour le quotidien